

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2015

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Madame VIARDOT, ayant donné pouvoir à Monsieur LAURENT
Madame KLEIN-CITRO, ayant donné pouvoir à Monsieur PORTELANCE
Madame CUEL, ayant donné pouvoir à Monsieur CAVAZZANA
Madame DIMOFF, ayant donné pouvoir à Madame MORNET
Monsieur VINCENT, ayant donné pouvoir à Monsieur BERTELLE
Monsieur VILLEMET, ayant donné pouvoir à Madame JUNGER

Madame BOUTRY
Monsieur PETIT, représenté par Monsieur CONNESSON

Messieurs REMY, LAFONT, MARCHAL (Jean-Paul), VAILLANT

La séance est ouverte à l'espace Montrichard de Pont-à-Mousson, à 19h30.

***Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2015**

Adopté à l'unanimité

***Communication des décisions prises par le Président en application de la délégation reçue dans le cadre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales**

***Commissions du Conseil communautaire - Modification de la composition**

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil communautaire avait décidé la création de 14 commissions, qu'il avait pourvues par délibérations du 24 avril 2014.

Suite à l'installation de Madame CHRETIEN comme membre du Conseil communautaire lors de sa séance du 5 mars dernier, devant intégrer une ou plusieurs de ces commissions, il paraît opportun de proposer également la modification de leurs compositions, soit par un changement de commission de

conseillers déjà inscrits, soit par l'inscription nouvelle de Conseillers communautaires ou de Conseillers municipaux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire désigne les membres suivants pour en faire partie, le Président et le maire de chaque commune ou son représentant étant membres de droit :

Commission « Développement économique » :

Nom	Fonction	Commune
Christian HENRION	Conseiller municipal	Gezoncourt
Bernard DISSER	Conseiller municipal	Dieulouard
Véronique MORNET	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Julien VAILLANT	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Jean-Luc MANOURY	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Colette SIMON	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Gérard LEOUTRE	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Raymond VINCENT	Conseiller communautaire	Blénod
Patrice GONCALVES	Conseiller communautaire	Mousson
Robert BELLO	Conseiller municipal	Champey
Gauthier GEOFFROY	Conseiller municipal	Port sur Seille

Commission « Valorisation et protection de l'environnement » :

Nom	Fonction	Commune
Marc CAVAZZANA	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Catherine DIMOFF	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Colette SIMON	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Alain BERNARD	Conseiller communautaire	Pagny
Olivier HENRION	Conseiller municipal	Landremont
Alain COLIN	Conseiller municipal	Landremont
Patricia GROSGEORGE	Conseillère municipale	Atton
Paul CORDIER	Conseiller municipal	Mousson
Eric LOHNER	Conseiller municipal	Lesménils
Lionel CHARIS	Conseiller municipal	Pagny
Estelle GRABAS	Conseiller municipal	Dieulouard
Robert DEROUET	Conseiller municipal	Champey
Laurence PARISOT	Conseillère municipale	Champey
Pierrette VERBEKE	Conseillère communautaire	Rosières en Haye

Commission « Politique jeunesse » :

Nom	Fonction	Commune
Laurence FERRERO	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Alain BERNARD	Conseiller communautaire	Pagny
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Benoît RIES	Conseiller municipal	Bouxières
Sabine VAN MELL	Conseillère municipale	Lesménils
Dominique ROUBY	Conseiller municipal	Belleville
Patrick MAHAUT	Conseiller municipal	Atton
Michelle STOSSE	Conseillère communautaire	Gézoncourt
Nicolas BARTHELEMY	Conseiller municipal	Blénod
Jonathan RICHIER	Conseiller municipal	Pont à Mousson
Olivier COTIN	Maire	Loisy
Karine MAIRE	Conseillère municipale	Dieulouard
Nadège FAGNONI	Conseillère municipale	Mousson
Sophie FIORETTI	Conseillère municipale	Bezaumont
Marielle MUNICH	Conseillère municipale	Loisy
Bernard REIGNIER	Conseiller municipal	Norroy
Céline MAUJEAN	Conseiller municipal	Pagny
Hugues LETOUX	Conseiller municipal	Champey
Robert BELLO	Conseiller municipal	Champey
Michèle HERMAL	Conseillère municipale	Lesménils

Commission « Sport » :

Nom	Fonction	Commune
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Alain BERNARD	Conseiller communautaire	Pagny
Jean-Claude VAGNER	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Pascal LAFONT	Conseiller communautaire	Jezainville
François BROSSE	Conseiller communautaire	Dieulouard
Olivier COTIN	maire	Loisy
Abdel SMARA	Conseiller municipal	Lesménils
Patrick CORRADI	Conseiller municipal	Villers sous Prény
Sébastien COURTE	Conseiller municipal	Norroy
Hugues LETOUX	Conseiller municipal	Champey
Laurence PARISOT	Conseillère municipale	Champey
Sylvain CZMIL	Conseiller municipal	Champey
Thomas GIRARD	Conseiller municipal	Vittonville

Commission « Déchets » :

Nom	Fonction	Commune
Marc CAVAZZANA	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Bruno CHEILLETZ	Conseiller municipal	Vittonville
Eliane VAUTRIN	Conseillère municipale	Montauville
Martine BOUTRY	Conseillère communautaire	Montauville

Eliane JACQUEL	Conseillère municipale	Bouxières
Pascale BOURGUIGNON	Conseillère municipale	Blénod
Dominique ROUBY	Conseiller municipal	Belleville
Marlène JOLIVET-SINTEFF	Conseillère municipale	Atton
Patrick SEYER	Conseiller municipal	Lesménils
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Thierry GUERARD	Conseiller municipal	Sainte Geneviève
Frédéric FAURE	Conseiller municipal	Dieulouard
Daniel GIGON	Conseiller municipal	Champey
Sylvain CZMIL	Conseiller municipal	Champey
Eric LOHNER	Conseiller municipal	Lesménils

Commission « Aménagement de l'Espace » :

Nom	Fonction	Commune
Cédric BOURZEIX	conseiller communautaire	Blénod
Véronique MORNET	conseillère communautaire	Pont à Mousson
Colette SIMON	conseillère communautaire	Pont à Mousson
Monique FRIANT	conseillère communautaire	Pont à Mousson
Edith LOMBARD	conseillère communautaire	Bezaumont
Waïna CZMIL-CROCCO	conseillère communautaire	Dieulouard
Benoît PETIT	conseiller municipal	Bouxières
Giuseppe CUCCHIARA	conseiller municipal	Blénod
Sébastien COURTE	conseiller municipal	Norroy
Bernard REIGNIER	conseiller municipal	Norroy
Eric WEITTEN	conseiller municipal	Sainte Geneviève
Maria GARCIA	conseillère municipale	Champey
Robert DEROUET	conseiller municipal	Champey
Amandine LEOPOLD	conseillère municipale	Vittonville

Commission « Finances » :

Nom	Fonction	Commune
Annick RAPP	Conseillère communautaire	Pagny
Eliane VAUTRIN	Conseillère municipale	Montauville
Carole MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Daniel BARBOZA	Conseiller communautaire	Lesménils
Jacques SE S MAT	Conseiller communautaire	Dieulouard
Matthieu BOULANGEOT	Conseiller municipal	Loisy
Raymond VINCENT	Conseiller communautaire	Blénod
Jean-Luc MANOURY	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Dominique REITER	Conseiller municipal	Bouxières
François BROSSE	Conseiller communautaire	Dieulouard
Jean-Luc GROSSE	Conseiller communautaire	Champey

Commission « Action sociale » :

Nom	Fonction	Commune
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Eliane VAUTRIN	Conseillère municipale	Montauville
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod
Sylviane GARDELLA	Conseillère communautaire	Blénod
Gérard BOYÉ	Conseiller municipal	Maidières
Dominique GIGLEUX	Conseillère municipale	Loisy
Patricia WARKEN	Conseillère municipale	Rosières en Haye
Laurence PIONZDA	Conseillère municipale	Mousson
Françoise THIRIAT	Conseillère municipale	Pagny
Pierrette BROSSE	Conseillère municipale	Dieulouard
Martine BRAYER	Conseillère municipale	Dieulouard
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Bernard REIGNIER	Conseiller municipal	Norroy
Géraldine SOYER- DELHAYE	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Chantai TENAILLEAU	Conseillère municipale	Pagny
Catherine DENYSZYN	Conseillère municipale	Champey
Maria GARCIA	Conseillère municipale	Champey
Claudette CHRETIEN	Conseillère communautaire	Pagny

Commission « Culture »:

Nom	Fonction	Commune
Monique FRIANT	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Alain ALMASIO	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Francine CUEL	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Jennifer BARREAU	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Colette SIMON	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Frédérique STREICHER	Conseillère municipale	Sainte Geneviève
Antoinette HARAND	Conseiller communautaire	Pagny
Sylviane GARDELLA	Conseiller communautaire	Blénod
Emmanuel MOUSTY	Conseiller municipal	Bouxières
Nadine GONZALEZ	Conseiller communautaire	Blénod
Dominique ROUBY	Conseiller municipal	Belleville
Marielle MUNICH	Conseillère municipale	Loisy
Michelle STOSSE	Conseillère municipale	Gézoncourt
Rémi FAVIER	Conseiller communautaire	Ville au Val
Catherine GEROME	Conseiller communautaire	Vitonville
Isabelle SANZEY	Conseiller communautaire	Dieulouard
Philippe LETT	Conseiller municipal	Dieulouard
Nicolas LASNIER	Conseiller municipal	Mousson
Amandine LEOPOLD	Conseillère municipale	Vittonville
Aurélie SAWICKI	Conseillère municipale	Montauville
Philippe HOJKA	Conseiller municipal	Landremont
Jean-Luc GROSSE	Conseiller communautaire	Champey

Maria GARCIA	Conseillère municipale	Champey
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Sabine VAN MEEL	Conseillère municipale	Lesménils

Commission « Transports » :

Nom	Fonction	Commune
Francis GRANDVEAUX	Conseiller municipal	Norroy
Laurence FERRERO	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Julien VAILLANT	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Jean-Marc SANSON	Conseiller municipal	Vittonville
Bernard CONNESSON	Conseiller communautaire	Bouxières
Nicolas AUBRY	Conseiller communautaire	Landremont
Thomas GIRARD	Conseiller municipal	Vittonville
Antoinette HARAND	Conseillère communautaire	Pagny
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
Julien HEZARD	Conseiller municipal	Blénod
Nicolas PENEL	Conseiller municipal	Atton
Waïna CZMIL-CROCCO	Conseillère communautaire	Dieulouard
Jean-Pierre COLIN	Conseiller communautaire	Vandières
Lilian HOFF	Conseiller municipal	Dieulouard
Laurence PARISOT	Conseillère municipale	Champey

Commission « Service aux communes » :

Nom	Fonction	Commune
Jean-Paul PAYET	Conseiller municipal	Norroy
Annick RAPP	Conseillère communautaire	Pagny
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
André CHOPIN	Conseiller municipal	Dieulouard
François BROSSÉ	Conseiller communautaire	Dieulouard
Valérie VIARDOT	Conseillère communautaire	Belleville
Hervé GUILLAUME	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Lionnel BASTIEN	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
François NICOLAY	Conseiller municipal	Lesménils
Dominique ROUBY	Conseiller municipal	Belleville
Yannick OSTELLARI	Conseiller communautaire	Loisy
Michel MAUCHAUFFEE	Conseiller municipal	Blénod
Claudy JACQUEMIN	Conseiller municipal	Blénod
Robert ROUSSELOT	maire	Ville au Val
Fabrice CESAR	Conseiller municipal	Mousson
Daniel GIGON	Conseiller municipal	Champey
Sylvain CZMIL	Conseiller municipal	Champey
Jean-Claude CORRIGEUX	Conseiller municipal	Rogéville

Commission « Petite enfance » :

Nom	Fonction	Commune
Cédric BOURZEIX	Conseiller communautaire	Blénod
Bénédicte GUY	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Colette SIMON	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Amandine LEOPOLD	Conseillère municipale	Vittonville
Sophie MEAUX	Conseillère municipale	Vittonville
Jean-Christophe LANNO	Conseiller municipal	Atton
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
Karine MAIRE	Conseillère municipale	Dieulouard
Nadine WUYCIK	Conseillère municipale	Dieulouard
Dominique GIGLEUX	Conseiller municipal	Loisy
Nicolas BARTHELEMY	Conseiller municipal	Blénod
Jennifer BARREAU	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Céline BELINGER	Conseillère municipale	Mousson
Sabine MEYER	Conseillère municipale	Lesménils
Béatrice MEYER	Conseillère municipale	Bouxières
Claudette CHRETIEN	Conseillère communautaire	Pagny
Aline HERESBACH	Conseillère municipale	Villers sous Prény
Françoise THIRIAT	Conseillère municipale	Pagny
Chantal TENAILLEAU	Conseillère municipale	Pagny
Hugues LETOUX	Conseiller municipal	Champey
Catherine DENYSZYN	Conseillère municipale	Champey

Commission « Habitat » :

Nom	Fonction	Commune
Patrick MAHAUT	Conseiller communautaire	Atton
Jean-François MOUTET	Conseiller communautaire	Pam
Alain PIETINI	Conseiller municipal	Vittonville
Monique DIDESCH	Conseillère communautaire	Morville sur Seille
Stéphane CUNAT	Conseiller municipal	Pont à Mousson
Maryline LEFEVRE	Conseillère municipale	Dieulouard
Pierrette BROSE	Conseillère municipale	Dieulouard
Roland SCHENK	Conseiller municipal	Mousson
Daniel FLOQUET	Conseiller municipal	Lesménils
Lionel CHARIS	Conseiller municipal	Pagny
Sébastien COURTE	Conseiller municipal	Norroy
Robert BELLO	Conseiller municipal	Champey
Jean-Luc GROSSE	Conseiller communautaire	Champey

Commission « Tourisme » :

Nom	Fonction	Commune
Alain ALMASIO	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Monique FRIANT	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Lionnel BASTIEN	Conseiller communautaire	Pont à Mousson

Hervé GUILLAUME	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Stéphanie KLEIN- CITRO	Conseillère communautaire	Maidières
Colette SIMON	Conseillère communautaire	Pont à Mousson
Jean-Marc SANSON	conseiller municipal	Vittonville
Thomas GIRARD	conseiller municipal	Vittonville
Michel GATTAUX	maire	Sainte Geneviève
Henri THEOBALD	conseiller municipal	Lesménils
Isabelle SANZEY	Conseillère communautaire	Dieulouard
Véronique PELTIER	conseillère municipale	Dieulouard
Patricia WARKEN	conseillère municipale	Rosières en Haye
Yves PIETYRA	conseiller municipal	Mousson
Jean-Luc MANOURY	Conseiller communautaire	Pont à Mousson
Gilles BENOIT	conseiller municipal	Atton
Antoinette HARAND	Conseillère communautaire	Pagny
Robert DEROUET	conseiller municipal	Champey
Catherine DENYSZYN	conseillère municipale	Champey

Adopté à l'unanimité

***PETR - Désignation de représentants**

Les statuts du PETR fixent la composition de son Conseil syndical à 24 membres.

En vertu de l'article L. 5741-1 II § 2 du CGCT, la répartition des sièges du Comité syndical entre EPCI à fiscalité propre membres s'opère selon les trois critères suivants :

- elle tient compte du poids démographique de chacun des membres et chacun d'eux dispose au moins d'un siège,
- aucun des EPCI à fiscalité propre membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- la population prise en compte est la population INSEE.

Les délégués sont élus dans les conditions fixées par le CGCT, notamment en ses articles L. 5211-7, L. 5211-8 et L. 5212-6 et suivants et L. 5711-1.

Les délégués titulaires et suppléants sont désignés, selon un ordre de présentation, par chaque EPCI à fiscalité propre.

La Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson doit désigner 8 titulaires et 4 suppléants pour l'y représenter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

ELIT les membres suivants :

Titulaires :

Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Bernard BERTELLE
Monsieur André FAVRE
Monsieur Claude HANRION
Monsieur Bernard BURTE
Monsieur René BIANCHIN
Monsieur Henri POIRSON
Monsieur Noël GUERARD

Suppléants :

Monsieur Stéphane PIZELLE
Monsieur Christian PORTELANCE
Monsieur Jean-Marie MILANO
Monsieur Jean-Jacques BIC

Adopté à l'unanimité

***Budgets primitifs 2015**

Monsieur Gérard LIGER Vice-Président donne lecture, article par article du projet de budget primitif de l'exercice 2015 et des quatre budgets annexes (REOM, Transports urbains, Bâtiment d'Activités ZI Atton, Zac de la Ferrière)

Ceux-ci sont arrêtés en dépenses et en recettes comme suit :

Budget principal :

* Recettes de fonctionnement : 33 371 284,00 €
* Recettes d'investissement : 9 943 398,00 €

Total : 43 314 682,00 €

* Dépenses de fonctionnement : 33 371 284,00 €
* Dépenses d'investissement : 9 776 449,00 €

Total : 43 147 733,00 €

Adopté par 50 voix pour

5 voix contre (Claude ROBERT, Waïna-CZMIL-CROCCO, Jean-Luc MANOURY, Françoise BROSSE, Claude HANRION)

7 abstentions (Jennifer BARREAU, Jean-Pierre COLIN, Annick RAPP, Jacques SESMAT, Armand PAVAN, Cédric BOURZEIX, Jean-Pierre BIGEL)

Budget REOM :

* Recettes de fonctionnement : 1 245 311,79 €
* Recettes d'investissement : 239 169,14 €

Total : 1 484 480,93 €

* Dépenses de fonctionnement : 1 245 311,79 €

* Dépenses d'investissement : 32 597,38 €

Total : 1 277 909,17 €

Adopté par 58 voix pour

2 voix contre (Waïna CZMIL-CROCCO, François BROSSE)

2 abstentions (Jennifer BARREAU, Claude ROBERT)

Budget Transports urbains :

* Recettes de fonctionnement : 2 856 792,68 €

* Recettes d'investissement : 952 397,81 €

Total : 3 809 190,49 €

* Dépenses de fonctionnement : 2 856 792,68 €

* Dépenses d'investissement : 573 523,55 €

Total : 3 430 316,23 €

Adopté par 61 voix pour

1 voix contre (Claude ROBERT)

Budget Bâtiment d'Activités ZI Atton :

* Recettes de fonctionnement : 197 432,12 €

* Recettes d'investissement : 176 973,00 €

Total : 374 405,12 €

* Dépenses de fonctionnement : 197 432,12 €

* Dépenses d'investissement : 72 506,00 €

Total : 269 938,12 €

Adopté à l'unanimité

Budget Zac de la Ferrière :

* Recettes de fonctionnement :	2 002 745,40 €
* Recettes d'investissement :	1 915 854,03 €
Total :	3 918 599,43 €

* Dépenses de fonctionnement :	1 770 008,81 €
* Dépenses d'investissement :	1 915 854,03 €
Total :	3 685 862,84 €

Adopté à l'unanimité

Discussion :

Monsieur MANOURY rappelle que la CCBPAM est l'une des intercommunalités les moins pauvres du département mais constate que pour 2016 elle devra emprunter 3 300 000 € pour les travaux de la piscine communautaire. Il estime donc vital que la SEMPAM commence la commercialisation sur la partie habitat et artisanale de la zone d'activité de l'Embise et que la CCBPAM achète une parcelle sur la zac de Bouxières-Lesménils pour créer un bâtiment d'activités.

Il rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), il avait abordé la question de l'emploi qui est de la compétence de l'Etat et de la Région, et pense qu'elle doit devenir une priorité pour la CCBPAM.

Il souhaite aussi insister sur la politique en faveur de l'aménagement numérique des territoires, qui pour lui, est un véritable enjeu de développement à l'accès au très haut débit pour tous. Il précise que la Région Lorraine veut qu'à l'horizon 2020 tous les territoires de la Lorraine soient raccordés.

Il souhaiterait que la CCBPAM favorise l'implantation d'entreprises qui développent la vente en ligne "e-commerce", avec l'opportunité de développer un centre de logistique sur la Zac de Bouxières-Lesménils.

Il regrette qu'il n'y ait eu qu'une seule réunion de la commission "Développement économique" depuis le début d'année.

Monsieur LEMOINE répond que la Zac de l'Embise est indépendante du budget de la CCBPAM. Il informe qu'en matière de développement économique, la CCBPAM reçoit un certain nombre de demandes pour des terrains et précise qu'une réunion

aura lieu le lendemain avec la société SEBL pour travailler sur les projets de la Zac de Bouxières et espère que ceux-ci créeront de l'emploi.

Monsieur GUERARD fait part que la question du haut débit est travaillée par les départements des Vosges, la Meuse et la Meurthe et Moselle sur un schéma directeur d'aménagement numérique territorial et que la Région n'en est que le coordinateur.

Monsieur HANRION rappelle qu'il a déjà fait un certain nombre de remarques en commission et en Bureau sur les ordures ménagères, mais qu'elles n'apparaissent pas dans les comptes-rendus.

Il rappelle qu'il était favorable à la présentation faite du DOB, avec le maintien des taxes, de sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation pour les communes qui étaient concernées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et qui faisaient partie d'une communauté de communes.

Il estime toutefois que toutes les informations n'ont pas été données pour permettre de prendre une décision en toute connaissance de cause. Il explique que l'ex -CC du Pays Pont à Mousson prenait en charge à hauteur de 20% la participation des habitants au paiement de la TEOM sur son budget général et 100% du montant de la participation à la déchetterie. Il évalue le montant de cette participation du budget principal à environ 700 000 € alors que le budget annexe « redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), concernant les ex communautés de communes et communes isolées à la REOM est pour sa part excédentaire de 460 000 €, ce qui constitue selon lui une inéquité de traitement.

Par ailleurs, il fait valoir que les ex-communes isolées, vu les perspectives financières pessimistes qui obligeront sans doute à augmenter le taux de la TEOM pour financer le service, vont devoir, malgré la compensation financière qu'elles versent à la CCBPAM, augmenter la part d'impôts de leurs habitants. Elles devront ainsi payer deux fois pour une partie du service rendu pour les ordures ménagères, donc pour la TEOM.

Il dit comprendre qu'il n'est pas simple de parvenir rapidement à l'harmonisation de situations aussi différentes, mais pense qu'il était important que les membres du Conseil constatent qu'une partie des habitants de la CCBPAM paient plus que le service rendu, et que dans le futur le service va baisser car il n'y aura plus de ramassage de verre et des sacs jaunes en porte à porte. Enfin, il estime qu'il va y avoir une baisse de la prestation pour une taxe identique pour les communes qui sont en REOM, alors que l'autre côté il y aura une taxe qui n'évoluera pas.

Il trouve donc regrettable qu'il n'y ait pas une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

Monsieur LIGER répond que la somme prise en charge par le budget principal est bien de 700 000 €.

Monsieur LEMOINE estime qu'il n'est pas convenable de jeter l'opprobre sur l'une des ex-communautés de communes car tout le monde pourrait en faire autant vis-à-vis des autres. Il pense qu'il faut accepter l'héritage de ce qui a été fait dans le passé.

Il explique qu'il n'était pas possible de changer les taux avant de connaître le résultat de la consultation sur le nouveau marché, ce qui n'est le cas que depuis hier. On sait maintenant qu'une économie substantielle sera réalisée sur le coût du service.

Il indique qu'il faudra très vite arrêter une décision sur le mode de financement du service et sur le niveau de budgétisation de la dépense, et donc du niveau de la TEOM, ce qui permettra de retrouver une situation d'équité car ce n'est effectivement pas le cas actuellement.

Il précise également qu'il n'y aura pas une baisse de la prestation, mais qu'il y sera assuré différemment par exemple par des renforts en points d'apport volontaire.

Il ajoute que des réunions de travail seront programmées prochainement et espère qu'une solution d'équité de traitement sera trouvée pour le mois d'octobre.

Monsieur BIANCHIN répond à Monsieur HANRION qu'il comprend bien le problème de l'équité puisque la commune Pagny est concernée, mais rappelle que le sujet n'est pas simple.

Il informe les membres de l'Assemblée qu'une réunion a lieu prochainement avec le cabinet Stratorial pour définir le mode de financement du service "ordures ménagères" et espère que tous les maires y seront présents.

Il fait part que si la CCBPAM souhaitait financer par la TEOM l'intégralité du service Ordures ménagères sur le territoire, le taux de la taxe passerait à plus de 10%, alors qu'il est aujourd'hui en moyenne de 7,60%.

Monsieur BIANCHIN comprend le fait que certaines communes devront faire face à une double peine, en payant deux fois pour le service.

Il précise toutefois que les habitants aujourd'hui en REOM ne sont pas les plus pénalisés, et ajoute qu'en prenant une position en terme d'harmonisation de la taxe TEOM, la CCBPAM devra effectuer un lissage sur quelques années pour arriver à couvrir complètement le service.

Il explique que les points d'apport volontaire en verre permettront de réaliser une économie de 110 000 € par an. Il explique qu'il sera nécessaire de réaliser un accompagnement sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'un travail de communication pour que la population ne se sente pas lésée. Il rappelle que l'harmonisation du financement du service devra être décidée avant le 15 octobre.

Monsieur ROBERT fait part qu'il avait déjà émis un certain nombre de remarques sur le budget lors des réunions de Bureau et de la commission finances. Il estime que ce budget ne tient pas compte des remarques du cabinet Stratorial concernant l'étude prospective sur l'évolution des finances intercommunales jusqu'à la fin du mandat. Il constate que l'intercommunalité va passer d'un excédent qui était de 3 419 000 € fin 2013 et 3 550 000 € fin 2014, à un excédent qui selon les prévisions ne sera que de 166 945 € fin 2015, soit 20 fois moins.

Il estime que cet excédent a été réalisé en prélevant 200 000 € sur le budget transports et désapprouve formellement cette ponction.

Il suggère que cette somme soit gardée en excédent au budget transports ou alors redonner aux entreprises par la baisse du taux de la taxe transports.

Il précise que si le budget principal est déséquilibré après avoir retiré la somme de 200 000 €, la CCBPAM devra faire des économies ou augmenter les taxes.

Monsieur ROBERT rappelle qu'il avait fait le souhait, lors d'une précédente réunion, que le budget soit présenté de façon à avoir un plan pluriannuel des dépenses d'investissement sur 3 ou 5 ans, avec une priorisation des investissements.

Il souhaite que le devenir de la compétence scolaire et périscolaire soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil pour décider s'il faut redonner ou non la compétence aux communes qui l'exerçaient avant.

Il estime par ailleurs qu'il y a une contradiction entre le budget présenté et les déclarations d'une précédente réunion selon lesquelles la CCBPAM ne ferait la VVV que si elle obtenait 75 à 80% de subventions.

Malgré sa demande, il déplore n'avoir toujours pas reçu le plan du financement du projet de la VVV où figuraient les montants des subventions confirmées par un écrit, ainsi que la certitude d'obtenir le FCTVA, de sorte que le coût de la 1^{ère} tranche à supporter par le budget 2015 risque d'être plus important que ce qui a été inscrit, d'où peut-être un déficit en fin d'année.

Il estime important de réaliser ce projet mais explique qu'il faut prendre conscience des risques pris en le faisant.

Il pense que dès cette année la CCBPAM ne doit pas faire de fonds de concours car elle n'aura plus les moyens d'attribuer des fonds de concours systématiques aussi élevés car elle devra emprunter dès l'année prochaine.

Il indique qu'il ne votera pas pour un budget où les fonds de concours seront maintenus, car pour lui cela constitue un risque. Il estime que la CCBPAM pourrait réétudier les fonds de concours ultérieurement, lorsqu' elle sera dans une situation plus favorable.

Monsieur LIGER rappelle qu'un million de fonds de concours permettra de financer deux millions de travaux dans les communes, ce qui constitue un soutien indirect mais important aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Il rejoint l'avis de Monsieur ROBERT, estimant que la CCBPAM ne doit pas s'engager sur 2016 pour les fonds de concours. En ce qui concerne le budget transports, il précise que la CCBPAM a tout à fait le droit de prélever une partie de l'excédent du budget transport pour alimenter le budget principal.

Monsieur LEMOINE précise que le prélèvement de 200 000 € s'effectue sur l'excédent accumulé les années précédentes, et qui a donc été payé par les entreprises de l'ex-communauté de communes du Pays de Pont A Mousson.

Monsieur BERTELLE estime que privilégier uniquement les petites communes n'est pas une forme de solidarité. Il pense qu'il faut avoir une réflexion commune sur les fonds de concours en émettant des critères objectifs comme les ressources fiscales des communes, le niveau fiscal des habitants, les inégalités à l'intérieur des territoires et les charges de centralité supportées par les « grosses » communes qui entretiennent des équipements utilisés également par les habitants des autres communes.

Monsieur BOURZEIX se dit satisfait de la maîtrise des dépenses sur l'exercice 2014 et sur le BP 2015 mais estime qu'il faudra aller plus loin dans l'avenir. Il demande si l'emprunt classé « E4 » sur l'indice Gissler va être rediscuté car, vu son coefficient multiplicateur et la conjoncture économique, la charge d'emprunt de la CCBPAM risque d'être plus importante, d'autant qu'il est prévu de réaliser un emprunt de 3 M€ en 2016 pour financer les travaux de la piscine.

Monsieur LEMOINE répond que la CCBPAM s'efforce de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par exemple en commençant à supprimer des manifestations culturelles organisées jusque à présent.

Monsieur FAVRE répond à Monsieur ROBERT que le plan de financement de la VVV est joint dans le compte-rendu du dernier Conseil, qui a été approuvé en début de séance et précise que certaines subventions sont déjà notifiées.

***Vote du taux des impositions directes**

Après avis favorable de la commission Finances du 18 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide pour l'exercice 2015 de maintenir le taux des taxes d'habitation, de foncier bâti, de foncier non bâti, et de la contribution foncière économique, à leur niveau de l'année dernière, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9,50 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,90 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,77 %
- Contribution Foncière Economique : 26,09 % (sans utiliser la mise en réserve disponible de 0,56 %).

Et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

*** Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015**

De par sa compétence « collecte et traitement des déchets », la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson doit percevoir tous les produits liés à cet exercice, notamment ceux issus de la TEOM. Pour rappel, les communes de Pagny sur Moselle, de Lesmenils, de Bouxières sous Froidmont et celles qui constituaient l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson relèvent de cette taxe.

Cependant, en date du 23 avril 2014, la Direction Générale des Finances Publiques, qui, au préalable a pris attache auprès du pôle d'expertise comptable de la Direction Générale des Finances Publiques, nous informait des faits suivants :

« L'instruction 6 F-I-10 de la Direction Générale des Finances Publiques précise les dispositions de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts en ce qui concerne la perception de la TEOM la première année qui suit l'arrêté préfectoral prononçant la fusion : en l'absence de délibération communautaire instituant la TEOM avant le 15 janvier suivant l'arrête de fusion, les communes fixent elles-mêmes le taux de la TEOM au cours de cet exercice. »

Par conséquent, les communes concernées (Pagny sur Moselle, Lesmenils, Bouxières sous Froidmont) ont continué à voter leur taux de TEOM en 2014. Elles en ont perçu le produit qu'elles ont reversé à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson selon les modalités établies par convention.

Pour 2015, la CCBPAM ayant décidé de surseoir d'une année l'harmonisation d'un régime de financement unique à l'ensemble du nouveau territoire, les communes de Pagny sur Moselle, de Lesmenils, de Bouxières sous Froidmont sont tenues de voter à nouveau les taux de TEOM pour 2015 selon les modalités définies dans la convention par délibération du 24 avril 2014. La CCBPAM, quant à elle, doit voter les taux de TEOM 2015 pour les communes constituant l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson.

Après avis favorable de la commission Finances du 18 mars 2015, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer la TEOM à 7,41 % (inchangé par rapport à 2014) applicable sur le périmètre de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Pont-à-Mousson.

Adopté par 57 voix pour
2 voix contre (Claude HANRION, François BROSSE)
3 abstentions (Claude ROBERT, Waïna CZMIL-CROCCO, Armand PAVAN)

*** Budget Principal - Admission en non-valeur-Créances éteintes**

Le comptable a transmis deux listes de propositions d'admissions en non-valeur pour des créances non réglées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'admission en non-valeur des pièces suivantes :

1^{ère} liste : Admissions en non-valeur

- N° de pièce T-700900000102, exercice 2012, pour la somme de 100,00 €.

2^{ème} liste : Créances éteintes

- N° de pièce T-701100000110, exercice 2012, pour la somme de 22,50 €.
- N° de pièce T-701100000064, exercice 2013, pour la somme de 05,00 €.
- N° de pièce T-701100000364, exercice 2012, pour la somme de 112,50 €.
- N° de pièce T-701100000111, exercice 2012, pour la somme de 116,25 €.
- N° de pièce T-701100000209, exercice 2012, pour la somme de 60,00 €.
- N° de pièce T-701100000119, exercice 2012, pour la somme de 66,25 €.
- N° de pièce T-701100000186, exercice 2012, pour la somme de 03,75 €.
- N° de pièce T-701100000270, exercice 2012, pour la somme de 07,50 €.

et décide que ces admissions en non-valeur seront imputées au budget principal, la première liste, constituée d'une pièce d'un montant total de 100,00 €, sera mandatée au compte « 6541 admissions en non valeur », et la seconde composée de 8 dossiers d'un montant global de 393,75 € sera mandatée sur le compte « 6542 créances éteintes ».

Adopté à l'unanimité

* Budget annexe REOM - Admission en non-valeur -Créances éteintes

Le comptable a transmis deux listes de propositions d'admissions en non-valeur pour des redevances ordures ménagères non réglées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve l'admission en non-valeur des pièces suivantes :

1^{ère} liste : Admissions en non-valeur

- N° de pièce T-72299940012, exercice 2008, pour la somme de 107,50 €.
- N° de pièce T-72310140012, exercice 2009, pour la somme de 119,55 €.
- N° de pièce T-72310290012, exercice 2010, pour la somme de 127,50 €.
- N° de pièce T-72310590012, exercice 2011, pour la somme de 65,00 €.
- N° de pièce T-72311080012, exercice 2012, pour la somme de 69,50 €.
- N° de pièce T-72306370012, exercice 2013, pour la somme de 86,87 €.
- N° de pièce R-2-594, exercice 2013, pour la somme de 69,50 €.
- N° de pièce T-700300000088, exercice 2012, pour la somme de 60,00 €.
- N° de pièce T-700300000089, exercice 2012, pour la somme de 65,00 €.
- N° de pièce T-72311570012, exercice 2012, pour la somme de 69,50 €.
- N° de pièce T-72307130012, exercice 2013, pour la somme de 69,50 €.
- N° de pièce R-1-1877, exercice 2013, pour la somme de 69,50 €.

2^{ème} liste : Créances éteintes

- N° de pièce T-72310490012, exercice 2010, pour la somme de 127,50 €.
- N° de pièce T-72310860012, exercice 2011, pour la somme de 137,50 €.
- N° de pièce T-700300000133, exercice 2013, pour la somme de 69,48 €.
- N° de pièce T-72305990012, exercice 2013, pour la somme de 69,50 €.
- N° de pièce R-2-35, exercice 2013, pour la somme de 278,00 €.
- N° de pièce T-72310650012, exercice 2011, pour la somme de 268,00 €.
- N° de pièce T-72311250012, exercice 2012, pour la somme de 208,50 €.
- N° de pièce T-72306670012, exercice 2013, pour la somme de 150,80 €.
- N° de pièce T-700300000123, exercice 2012, pour la somme de 241,74 €.

et décide que ces admissions en non-valeur seront imputées au budget principal, la première liste, constituée de 12 pièces d'un montant total de 978,92 €, sera mandatée au compte « 6541 admissions en non valeur », et la seconde composée de 9 dossiers d'un montant global de 1 551,02 € sera mandatée sur le compte « 6542 créances éteintes ».

Adopté à l'unanimité

* Contrat territorialisé de développement durable – Avenant de prolongation

La Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson (CCBPAM) s'est substituée de plein droit aux contrats territorialisés de développement durable (CTDD) précédemment signés avec le Conseil général de Meurthe et Moselle (CG 54) entre chacune des quatre Communautés de communes qui ont fusionné.

Le CG 54 a validé la modification et la prolongation des dispositions de ces contrats.

Les principales modifications, dont le détail est précisé dans le projet d'avenant, sont les suivantes :

- Possibilité pour les signataires du CTDD d'adhérer, s'ils le souhaitent, à la plateforme d'échange et d'expertise du CG 54 et de bénéficier de l'assistance en ingénierie territoriale qu'elle offre.
- Modification des dispositions générales du règlement consistant à repousser d'un an les dates de dépôts et les délais de validité des subventions au titre de la Dotation communale d'investissement (DCI), la Dotation intercommunale d'investissement (DII) et la Dotation d'appui aux projets (DAPRO) des années 2013 et 2014.
- Pour l'année 2015, maintien de la seule dotation de solidarité, répartie entre les communes de moins de 3 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'avenant de prolongation au contrat territorialisé de développement durable (CTDD) et autorise M. le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité

*** Subventions au titre de la compétence Culture - Charles BOQUET**

L'école de musique « Charles Boquet » de Pont-à-Mousson est aidée au titre de la compétence culture par les communautés de communes successives.

L'association est une structure d'animation et d'enseignement majeure du territoire, puisqu'elle permet à 385 élèves de s'initier ou de se perfectionner à la musique et à différents instruments. Elle est également un acteur important du Bassin puisqu'elle anime de ses manifestations les villes et villages à travers des offres de concerts ou d'animations dans les écoles.

Après avis favorable de la commission Culture du 18 mars 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'attribuer une subvention de 65 000,00 € à l'association Charles Boquet, approuve le projet de convention établi à cet effet et autorise M. le Président à le signer.

Adopté par 61 voix pour
1 abstention (Cédric BOURZEIX)

***Subventions au titre de la compétence Culture - TRASH XYLO**

Depuis 4 années, l'association Trash Xylo organise sur la Commune de Dieulouard un festival de musiques actuelles avec notamment le soutien successif de l'ex-Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch puis de la CCBPAM depuis 2014.

Organisée sur une seule soirée à l'origine, l'opération s'est aujourd'hui développée puisqu'elle couvre 2 journées et accueille près de 800 spectateurs. Pour sa 5^{ème} édition qui se déroulera du 17 au 18 juillet 2015, différents groupes locaux ou à dimension internationale se produiront sur des courants musicaux atypiques.

Après avis favorable de la commission Culture du 18 mars 2015 et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 3 000,00 € à l'association Trash Xylo et autorise M. le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

*** Schéma de mutualisation**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39-1 du Code général des collectivités locales (CGCT), un rapport et un projet de schéma de mutualisation des services entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les communes membres doit être présenté au Conseil communautaire dans l'année qui suit le renouvellement général des Conseils municipaux, puis transmis pour avis aux Conseils municipaux de chaque commune membre.

Le schéma de mutualisation fait ensuite l'objet d'une communication de la part du Président de l'EPCI sur son état d'avancement, chaque année lors du débat d'orientation budgétaire.

Le schéma de mutualisation a donc été élaboré pour répondre aux obligations légales, mais dans un contexte particulier, caractérisé par les incertitudes sur l'avenir des ressources financières du bloc intercommunal (intercommunalité et communes), sur les compétences qui seront à très court terme transférées à l'intercommunalité de par la loi, et sur l'évolution de son périmètre dans le cadre de la redéfinition du schéma départemental de coopération intercommunale.

Au surplus, en ce qui concerne la CCBPAM, cette obligation légale trouve à s'appliquer pour la première fois à peine un an après la fusion qui lui a donné naissance et avant que toutes les harmonisations indispensables aient pu être réalisées, même si beaucoup a été fait.

Le projet de schéma ne pouvait être élaboré sans tenir compte de ce contexte particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le projet de schéma de mutualisation des services, en vue de sa transmission pour avis aux Conseils municipaux des communes membres.

Adopté à l'unanimité

*** Demande de subvention - Valorisation et sécurisation du musée de Dieulouard à tous les partenaires**

Le château millénaire de Dieulouard et son musée Gallo-romain, qui relèvent de la compétence tourisme de la CCBPAM, font partie des éléments patrimoniaux remarquables du territoire. A ce titre, il convient d'en assurer la gestion, l'entretien et la restauration.

L'ex-Communauté de Communes des Vals de Moselle et de l'Esch (CCVME) avait déjà réalisé plusieurs travaux de restauration de certains espaces du château (façade et toiture du musée), modernisé le musée par différentes phases d'aménagement (création de jardins médiévaux, construction de mobiliers spécifiques pour certaines collections, création d'un centre d'interprétation).

En 2012, suite à plusieurs réunions avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), celle-ci avait fait le constat de certains dysfonctionnements qui pourraient être préjudiciables aux différentes collections gallo-romaines et médiévales.

En effet, certaines collections (pièces en verre, en fer ou en alliage cuivreux) portent des traces d'oxydation ou autres altérations dues en partie à un mobilier inadapté et soumis aux radiations lumineuses ainsi qu'à la présence d'éléments toxiques comme différentes colles, vernis ou autres teintures. Le mobilier actuel est en place depuis plus d'une vingtaine d'années.

Entre autres préconisations, la DRAC recommande la mise en place de nouvelles vitrines normalisées et mieux adaptées à la conservation des pièces historiques.

La Drac exige également que le musée réponde aux obligations réglementaires en matière de prévention et d'alarme anti intrusion et anti incendie puisque le musée est soumis aux prescriptions des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Par ailleurs, dans la continuité des ouvrages déjà réalisés par l'ex-CCVME, il semble opportun de poursuivre la modernisation du musée en réaménageant le parvis du musée dans un souci de cohérence avec les travaux engagés par la commune de Dieulouard sur le pourtour du château (requalification des voies et trottoirs, de la place de Verdun).

Aussi, afin de répondre à ces besoins de valorisation et de sécurisation du musée, et vu l'avis favorable de la commission tourisme du 16 mars 2015, il est proposé de

solliciter tous les partenaires susceptibles d'intervenir sur ce projet dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	HT	Financement	Participations
Mobiliers	12 500,00	Bassin de Pont à Mousson	11 716,00
Dispositifs sécurité	5 308,00	Région Lorraine	4 000,00
Aménagement du parvis du musée	9 908,00	Drac	4 000,00
		CG 54	4 000,00
		PNRL (leader)	4 000,00
TOTAL	27 716,00	TOTAL	27 716,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de formuler une demande de subvention de 4 000 € auprès de la Région Lorraine, de 4 000 € auprès de la DRAC, de 4 000 € auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de 4 000 € auprès du Parc Naturel Régional de Lorraine dans le cadre du programme LEADER.

Adopté à l'unanimité

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h55.